PUBLIÉ LE 28/04/2025 - MIS À JOUR LE 29/01/2026



Rejoignez les Comités français de pharmacopée

VIE DE L'AGENCE - INSTANCES

Actualisation du 28/01/2026

Les 64 nouveaux membres des trois comités français de la pharmacopée (CFP) ont été nommés le 6 janvier 2025 pour quatre ans par la directrice générale de l'ANSM. Issus de disciplines variées – pharmacie, médecine, ingénierie, physico-chimie, chimie, biologie, galénique, médecine vétérinaire et pharmacognosie –, ils enrichiront les travaux des comités par leur expertise pluridisciplinaire, pour garantir la qualité des médicaments et la sécurité des patients.

Le comité restreint Préparations pharmaceutiques, galénique et pharmacotechnie intègre également deux représentants d'associations d'usagers.

- En savoir plus sur les comités et consulter les décisions de nomination

Actualisation du 25/08/2025

L'appel à candidatures est prolongé jusqu'au 14 septembre 2025 inclus.

Actualisation du 23/06/2025

L'appel à candidatures est prolongé jusqu'au 31 août 2025 inclus.

L'ANSM lance un appel à candidatures pour renouveler les membres de ses Comités français de pharmacopée (CFP). Ces comités jouent un rôle essentiel dans l'élaboration des normes de qualité des médicaments et produits de santé en France.

Les candidatures peuvent être envoyées du 28 avril au 30 juin 2025.

Les membres sont nommés pour quatre ans. Un expert peut être membre de plusieurs CFP (produits biologiques et thérapies innovantes, substances et préparations chimiques, pharmaceutiques et radio-pharmaceutiques - galénique, plantes médicinales, huiles essentielles et homéopathie). Pour chacun des comités, environ 4 réunions sont organisées par année, le plus souvent en visioconférence.

Que vous soyez :

- Membre d'une association agréée de patients et d'usagers du système de santé ;
- Professionnel de santé ;
- Chercheur universitaire ;
- Ingénieur ;
- Scientifique exerçant dans un organisme de recherche ;
- Spécialisé(e) en qualité pharmaceutique et/ou compétent dans les domaines relevant des compétences des CFP (produits biologiques et thérapies innovantes, substances et préparations chimiques, pharmaceutiques et radio-pharmaceutiques - galénique, plantes médicinales, huiles essentielles et homéopathie) ;

Votre profil nous intéresse, candidatez !

À quoi servent les Comités français de pharmacopée ?

Les experts des Comités français de pharmacopée participent à l'élaboration et à la mise à jour de la Pharmacopée, c'est-à-dire le recueil officiel qui décrit comment les médicaments doivent être fabriqués, contrôlés et conservés. Les membres veillent à ce que ces règles soient claires, précises et à jour afin d'assurer la qualité des médicaments.

Participer à ces comités, c'est apporter ses connaissances au service de la santé publique et contribuer à la sécurisation des patients. C'est aussi rejoindre un réseau d'experts engagés, attachés au respect des principes de transparence et de rigueur scientifique dans l'élaboration des règles qui fondent la Pharmacopée. Vous disposerez d'une occasion unique de partager des informations et vos expériences, de mieux comprendre les difficultés rencontrées lors de l'élaboration et la révision des textes de la Pharmacopée, et de progresser sur la base d'une compréhension mutuelle entre experts.